

Commentaire de Monique Khouzam-Gendron à l'article :
Étienne Cloutier, *Mourir dans la dignité... et la légalité*, Faits et Causes, 5 juin 2014

Le processus de consultation semble avoir été fait démocratiquement en apparence mais dans les faits plusieurs actions démontrent le contraire, mais je ne m'attarderai pas ici sur cette question mais plutôt sur le pourquoi de certaines décisions.

- Pourquoi le gouvernement tient-il tant à l'euthanasie (injection d'un poison) aux malades, même si 90% des médecins aux soins palliatifs affirment qu'ils peuvent soulager près de 100% des souffrances physiques avec les techniques avancées de soins palliatifs, avec la sédation palliative (injection de calmants)?
- Pourquoi vouloir intégrer à tout prix l'euthanasie dans le système médical en l'appelant: «Aide médicale à mourir » alors qu'on sait tous, et encore plus les médecins, que tuer n'est pas un soin.
- Le gouvernement a promis de bonifier dans la loi 52 les soins palliatifs. Comment expliquer qu'en même temps dans un article de cette même loi, il les assujettit aux limites des ressources humaines, matérielles et financières des établissements?
- En quoi les risques de dérives seront-ils différents au Québec par rapport à la Belgique qu'il a copiée et qui a adopté aujourd'hui l'euthanasie des mineurs?
- Y a-t-il un agenda caché qui justifierait cette volonté politique de vouloir faire passer cette loi à tout prix?

Monique Khouzam-Gendron

15 juin 2014